



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 avril 2013

Décentralisation des examens de conduite dès septembre 2013

(IVS).- Le Département de la sécurité des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a décidé de décentraliser les examens de conduite pour les voitures automobiles (cat. B). Pour le Bas-Valais, le nouveau Centre routier de St-Maurice servira de point de départ des examens. Pour le Valais central, ils seront maintenus à Sion et pour le Haut-Valais, des locaux seront loués à Gamsen par le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN).

Jusqu'à présent les examens de conduite pratiques pour l'obtention du permis catégorie B (voitures automobiles) devaient obligatoirement être passés à Sion. Avec l'évolution de la circulation dans le canton et l'ouverture du nouveau Centre de contrôle des véhicules à St-Maurice, la question d'une décentralisation de ces examens est devenue d'actualité. L'acceptation à une large majorité par le Grand Conseil d'un postulat allant dans ce sens a confirmé qu'il s'agissait également d'un souhait de la population.

Le SCN a évalué, avec les associations de moniteurs de conduite, les possibilités offertes dans les trois régions du canton. Toutes les conditions de trafic indispensables au passage d'un examen de conduite étant réunies, à l'exception des accès autoroutiers, le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration a décidé la décentralisation des examens (cat. B) dès septembre 2013.

Avec l'ouverture du nouveau centre de St-Maurice, le SCN possède une infrastructure idéale pour y effectuer tous les examens pratiques. Il n'y aura aucun changement pour les examens de conduite dans le centre du canton, qui partiront comme actuellement de Sion. Pour le Haut-Valais, l'analyse effectuée par le SCN a démontré que Gamsen était l'endroit idéal pour débiter les examens pour voitures automobiles (catégorie B). Des locaux seront loués par le SCN.

Jusqu'à ce que l'avancement de l'autoroute dans le Haut-Valais permette de tester les entrées et sorties sur ces voies rapides, les candidats qui souhaitent passer leur examen depuis Gamsen devront présenter une attestation de formation de conduite sur l'autoroute, établie par un moniteur d'auto-école reconnue par le canton.

Sur un total de 5'400 examens pratiques de la catégorie B, ce seront chaque année environ 1'400 examens qui devraient ainsi être effectués à St-Maurice et 1'000 à Gamsen, ce qui réduira d'autant le nombre de ceux passés à Sion.

Cette décentralisation sera soigneusement suivie par le SCN durant toute une année afin de garantir la qualité des examens. Un bilan sera établi et les adaptations nécessaires seront apportées.

Personnes de contact

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSI - 079 248 07 80
Le chef du Service Pierre-Joseph Udry, 027 606 71 05
L'adjoint au chef du Service Bruno Abgottspon, 027 606 71 09